

BAREME DES HONORAIRES TRANSACTION ET GESTION

VENTE APPARTEMENTS / MAISON-VILLA / MURS COMMERCIAUX

PRIX DE LA TRANSACTION	% TTC DU PRIX DE VENTE
Jusqu'à 70 000 €	8 % TTC avec une rémunération forfaitaire minimale de 1 500 €
De 70 001 € à 130 000 €	7 % TTC
De 130 001 € à 450 000 €	6 % TTC
A partir de 450 001 €	5 % TTC

VENTE TERRAINS A BATIR

PRIX DE LA TRANSACTION	% TTC DU PRIX DE VENTE
Jusqu'à 70 000 €	12 % TTC avec une rémunération forfaitaire minimale de 1 500 €
A partir de 70 001 €	10 % TTC

PRINCIPE DE NON-CUMUL : l'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur), sauf disposition contraire du mandat.

AVIS DE VALEUR : 250 € TTC (*Rappel : un avis de valeur ne constitue pas une expertise*)

GESTION LOCATIVE

PRESTATIONS PRINCIPALES DE GESTION	HONORAIRES TTC
Locaux d'habitation ou mixtes (soumis à la loi du 6 juillet 1989)	7,40 % TTC sur les quittancements mensuels
Locaux meublés	7,40 % TTC sur les quittancements mensuels
Locaux commerciaux et professionnels	8,40 % TTC sur les quittancements mensuels
Bien ruraux	9,60 % TTC sur les quittancements mensuels
Autres locaux (résidence secondaire, garage, entrepôt ...)	9,60 % TTC sur les quittancements mensuels
Immeubles entiers	9,60 % TTC sur les quittancements mensuels
Garantie du paiement des loyers impayés et détérioration immobilières (en sus des honoraires de gérance)	2,60 % TTC sur les quittancements mensuels

Tarifs applicables au 1^{er} mars 2021

BAREME DES HONORAIRES DE LOCATION

LOCATION A USAGE D'HABITATION PRINCIPALE

PRESTATIONS	HONORAIRES	A LA CHARGE DU
Entremise et négociation	5 % TTC du loyer annuel hors charges	bailleur
Visite, constitution du dossier, rédaction du bail	10 € TTC par m ² de surface habitable	bailleur
	10 € TTC par m ² de surface habitable	locataire
Etat des lieux	3 € TTC par m ² de surface habitable	bailleur
	3 € TTC par m ² de surface habitable	locataire

BAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS

PRESTATIONS	HONORAIRES	A LA CHARGE DU
Entremise et négociation	5 % TTC du loyer triennal	bailleur
	5 % TTC du louer triennal	locataire
Rédaction du bail	5 % TTC du loyer triennal	locataire
Etat des lieux	5 % TTC du loyer triennal	locataire

LOCATION DE BIENS RURAUX

PRESTATIONS	HONORAIRES	A LA CHARGE DU
Entremise et négociation	5 € par m ² de surface habitable	bailleur
	5 € par m ² de surface habitable	locataire
Rédaction du bail	5 € par m ² de surface habitable	bailleur
	5 € par m ² de surface habitable	locataire
Etat des lieux	5 € par m ² de surface habitable	bailleur
	5 € par m ² de surface habitable	locataire

AUTRES LOCAUX

HONORAIRES	A LA CHARGE DU
1 mois de loyer TTC	bailleur
1 mois de loyer TTC	locataire

Tarifs applicables au 1^{er} mars 2021